

AR Prefecture

063-216303537-20221125-2022_11_41-DE
Reçu le 30/11/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux, le 25 novembre à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	09	
- votants	09	
- absents	01	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
21 novembre 2022 21 novembre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération : 41 - 2022

Objet : Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°4, en date du 29 septembre 2022 prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 7 voix pour et deux abstentions (M. ROMEAS Daniel et M. THABOUILLOT Jacques)

- d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 29 novembre 2022
et publication ou notification du 29 novembre 2022
Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES

